

La preuve par l'exemple

Quelques actions financées par l'agence de l'eau.



Station d'épuration Beauvois-en-Cambrasis (59)



Agriculteur bio à Gouzeaucourt (59)



Techniques alternatives sur le site Arkéos à Douai (59)



Agriculture en zones humides dans la Baie de Somme



Campagne de prélèvement en mer par le Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences de Wimereux (62)



Séance du Parlement des Jeunes pour l'Eau



Favoriser la libre circulation des poissons



Boisement de protection de captage à Treux (80)

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage depuis plus de 50 ans aux côtés des élus et usagers de l'eau pour préserver les ressources en eau du Bassin Artois-Picardie.

Établissement public du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, elle est l'une des 6 agences en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 étend les missions des agences de l'eau à la biodiversité marine et terrestre.

L'agence perçoit des redevances auprès des usagers pour l'eau prélevée et pour les eaux usées rejetées. C'est le principe du « pollueur-payeur ». Le produit de ces redevances est ensuite versé sous formes d'aides financières aux usagers pour leurs actions en faveur de la préservation de la ressource en eau et la protection de la biodiversité.

La répartition et les modalités d'aides financières ainsi que le montant des redevances sont définis dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention approuvé et adopté par le Conseil d'Administration et Comité de Bassin, réunissant toutes les catégories d'usagers.

Pour nous contacter

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Centre Tertiaire de l'Arsenal
200, rue Marceline
B.P. 80818 - 59508 DOUAI CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
contact@eau-artois-picardie.fr
www.eau-artois-picardie.fr

[Facebook.com/EauArtoisPicardie](https://www.facebook.com/EauArtoisPicardie)

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie : partout où l'eau sert la vie...



Le 11^e programme d'intervention couvre les années 2019-2024. Il mobilisera 1,114 milliard d'euros.

1,114 milliard d'euros
pour financer des projets sur l'eau et la biodiversité

- Collectivités
- Industriels
- Agriculteurs
- Artisans
- TPE-PME
- Parcs naturels
- Conservatoires d'Espaces Naturels
- Associations...



L'Agence de l'Eau Artois-Picardie : une équipe à votre service.



Établissement public du Ministère chargé du développement durable

Mission Mer du Nord
200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 76 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie
64 bis, rue du Vivier - CS 91160
80011 Amiens cedex 01
Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral
Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson
BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer cedex
Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

Credits photos : Philippe Frutier - AEAP - Fotolia - Jacob Lund - Réalisation DDC 06 84 17 57 50

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, votre partenaire privilégié pour vous aider à préserver l'eau nécessaire à la vie.



Établissement public du Ministère chargé du développement durable

AVEC VOUS, PARTOUT OÙ L'EAU SERT LA VIE

11^e PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024



BERTRAND GALTIER
Directeur Général
de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Le 5 octobre 2018, le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont adopté le 11^e programme d'intervention destiné à guider nos actions pour la période 2019-2024.

1,114 milliard d'euros seront mobilisés sur cette période en faveur d'une politique ambitieuse afin de réussir l'adaptation au changement climatique et de préserver la biodiversité de notre territoire. Pour faire face à ces nouveaux défis mais aussi aux pressions toujours plus fortes qui s'exercent sur l'eau, l'agence de l'eau choisit de soutenir les solutions innovantes, par exemple dans les domaines des eaux pluviales ou de la gestion des milieux naturels. Elle poursuit dans le même temps ses efforts en matière d'assainissement et de protection de la ressource qui ont permis de faire progresser la qualité de notre eau.

Le 11^e programme d'intervention s'inscrit dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques. Deux années de concertation avec les usagers de l'eau ont permis de définir les actions prioritaires pour l'eau afin de mieux anticiper nos besoins de demain. Celles-ci contribueront à donner aux générations futures les chances de disposer de ressources en qualité et quantité suffisantes.



Conseil d'Administration et Comité de Bassin du 5 octobre 2018

RÉUSSIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Améliorons la gestion de nos eaux pluviales : un enjeu majeur de la qualité de l'eau.

100 M€ Le développement des activités humaines, l'urbanisation des villes mais aussi des campagnes sont responsables de l'imperméabilisation des sols et du ruissellement des eaux pluviales. Limitons la pollution de l'eau et les inondations qui en résultent :

- Faciliter l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe.
- Limiter les débordements des réseaux d'assainissement au milieu naturel, par temps de pluie.
- Ralentir la vitesse de l'écoulement de l'eau grâce à des aménagements d'hydraulique douce.
- Favoriser le retour de la nature en ville par la mise en œuvre de techniques alternatives aux méthodes traditionnelles du « tout tuyau ».



Système de récupération des eaux pluviales, Pochecco à Forest-sur-Marque (59)

L'AGENCE DE L'EAU AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

Partout dans le monde, l'érosion de la biodiversité se poursuit, mettant en péril les équilibres naturels avec des conséquences dramatiques pour l'eau. Partout dans le monde, les événements climatiques se multiplient et menacent nos ressources naturelles et la vie humaine. Le bassin Artois-Picardie est aussi concerné par ces phénomènes. Pour répondre à ces nouveaux

défis et mieux anticiper les besoins de demain, l'agence de l'eau privilégie les solutions innovantes. L'évolution de la connaissance, les techniques nouvelles permettent de mieux utiliser l'eau, de développer des solutions économes en eau. Parfois, comme c'est le cas pour les inondations, les meilleures solutions sont celles qui se fondent sur la nature.

Participons à la transition vers de nouvelles pratiques agricoles : pour une meilleure santé de l'eau, des sols, de la biodiversité et de l'Homme.

100 M€ L'agriculture biologique et l'agroforesterie permettent de protéger les cultures sans avoir recours à des pesticides potentiellement nuisibles pour les écosystèmes, mais aussi pour la santé des agriculteurs et des consommateurs :

- Encourager l'agriculture biologique.
- Soutenir l'agroforesterie.
- Favoriser l'agriculture en milieu humide, dans les prairies.
- Promouvoir une production intégrée, une agriculture à bas niveaux d'intrants...

Protégeons les milieux naturels : nos meilleurs alliés pour lutter contre le changement climatique et préserver les espèces.

85 M€ La restauration de la continuité écologique favorise la biodiversité des milieux naturels et permet de limiter les inondations. De même, les milieux humides en bon état contribuent à atténuer les conséquences du changement climatique :

- Protéger les zones humides.
- Restaurer les zones d'expansion de crues.
- Entretien et restaurer les milieux naturels non humides.
- Favoriser un fonctionnement plus naturel des rivières et la libre circulation des poissons.

Anticipons nos besoins en eau, à travers la connaissance.

20,5 M€ Contribuer à la réalisation d'études.

ASSURER LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

8 M€ Depuis de nombreuses années, l'agence de l'eau propose de partager son expérience et son expertise dans le domaine de l'eau à l'international. Ainsi, elle apporte son soutien financier au développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays les plus démunis.

Luttons contre le gaspillage de l'eau.

99 M€ Le changement climatique s'accompagne d'un risque de raréfaction des ressources en eau. En complément des actions visant à réduire les prélèvements d'eau, la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable s'inscrit au rang des priorités du 11^e programme :

- Soutenir une utilisation maîtrisée et économe des ressources en eau.
- Lutter contre les fuites d'eau dans les réseaux d'eau potable.

Facilitons la compréhension des enjeux de l'eau auprès de nos divers publics.

4,5 M€ Favoriser l'information, la sensibilisation et l'éducation à l'eau.



© Philippe Futer

POUR SUIVRE NOS EFFORTS POUR RÉDUIRE LA POLLUTION ET PROTÉGER NOTRE RESSOURCE EN EAU

Protégeons notre ressource en eau.

12 M€ Sur notre territoire, l'eau destinée à la consommation humaine provient essentiellement de l'eau souterraine. Afin de garantir à tous une eau de qualité en quantité suffisante, des actions de protection sont nécessaires :

- Réaliser des études et des travaux dans les périmètres de protection des captages d'eau potable.
- Mener des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE), afin de réduire les pollutions dans les aires d'alimentation de captages.

Poursuivons l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement.

187 M€ Le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement constitue un enjeu majeur pour le bon état des milieux naturels et la préservation de la ressource en eau :

- Créer et réhabiliter les réseaux publics de collecte des eaux usées.
- Raccorder les particuliers aux réseaux d'assainissement.

Poursuivons l'amélioration du traitement des eaux usées.

234 M€ La qualité de l'eau rejetée au milieu naturel après traitement est importante pour la qualité de l'eau et de la biodiversité. C'est pourquoi l'agence de l'eau encourage la performance des stations d'épuration :

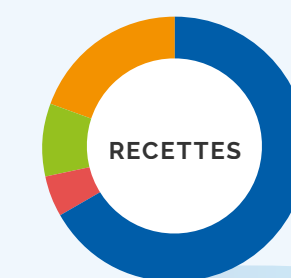
- Réaliser des travaux relatifs aux stations d'épuration.
- Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif dans des secteurs à enjeux environnementaux et sanitaires.
- Inciter à être toujours plus performant dans le fonctionnement des ouvrages : attribuer des primes conditionnées à la performance des systèmes d'assainissement.

Soutenons la gouvernance locale de l'eau.

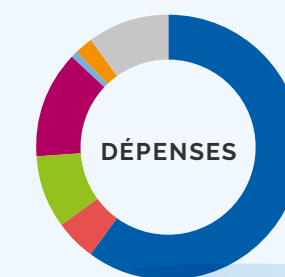
6 M€ Une bonne gestion de l'eau à l'échelle du territoire n'est possible qu'avec la participation de tous les gestionnaires de l'eau. Cette concertation permet de mieux coordonner les actions contribuant à la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité et en garantissant la cohérence :

- Soutenir la gouvernance locale de l'eau, principalement via l'animation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

RÉPARTITION DES RECETTES/DÉPENSES du 11^e programme



- 66 % Collectivités
- 6 % Industriels
- 9 % Agriculteurs
- 19 % Autres (dont les remboursements d'avance)



- 60 % Collectivités et habitants
- 5 % Industriels
- 9 % Agriculteurs
- 13 % Établissements publics partenaires de la protection de la biodiversité
- 1 % Action internationale
- 2 % Autres (études, communication, éducation à l'environnement)
- 10 % Dépenses courantes